



Plan Local d'Urbanisme
Révision à objet unique n°1

Extrait du zonage du PLU révisé

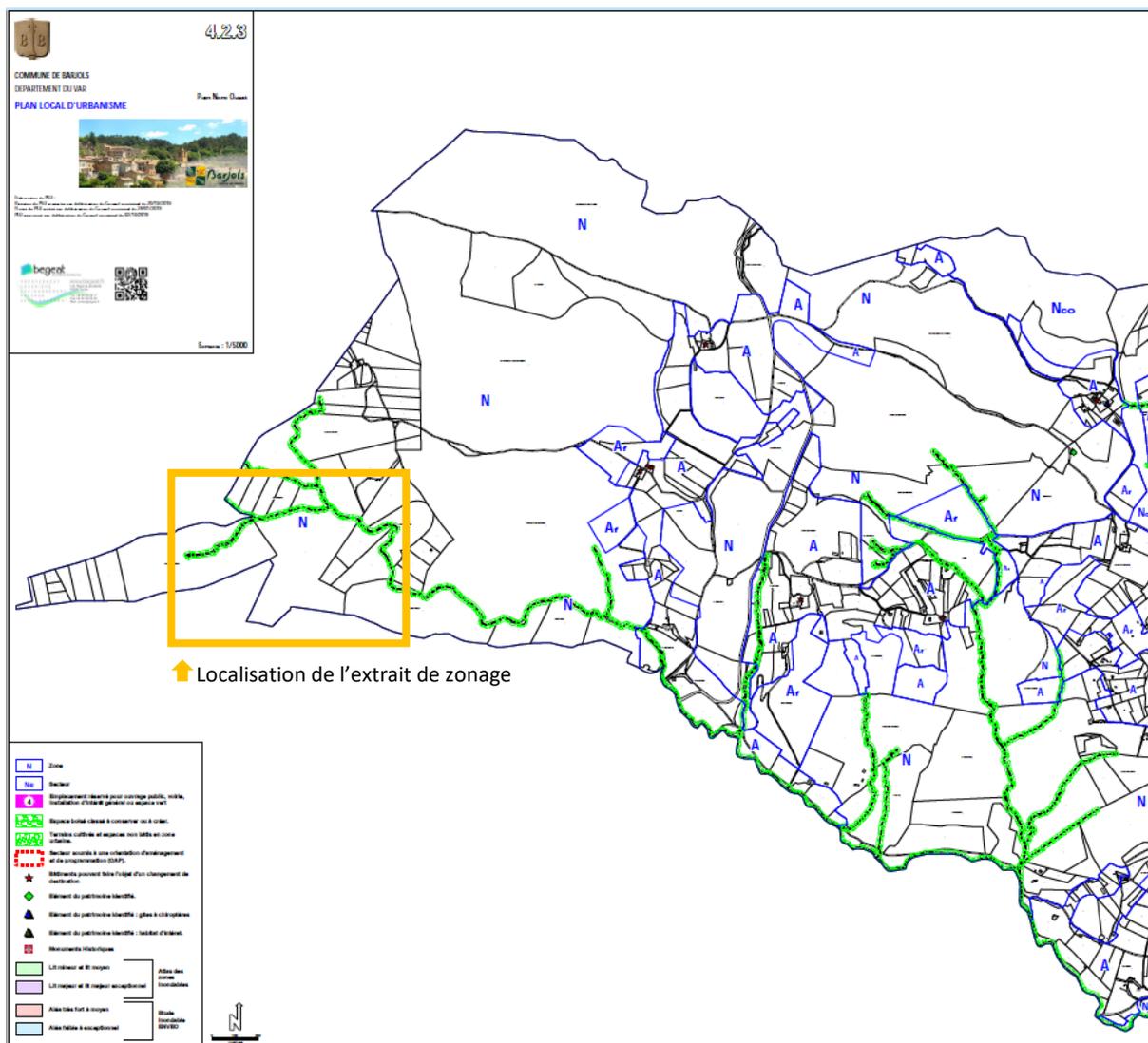
Document n°4

Révision à objet unique n°1 engagée par délibération du Conseil municipal du : **28 juin 2021**

Révision à objet unique n°1 arrêtée par délibération du Conseil municipal du : **9 janvier 2023**



Localisation de l'extrait de zonage : Extrait Plan Nord-Ouest : document 4.2.3



Légende de l'extrait de zonage révisé

- N** Zone
- Ne** Secteur
- 4** Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Espace boisé classé à conserver ou à créer.

